

Etude sur la valorisation de l'oeuvre de Vauban à Besançon - Participation financière de la SAEM Citadelle à la réalisation de l'étude

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : La Ville de Besançon, candidate à l'inscription de l'oeuvre de Vauban sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, entend se doter d'un outil d'aide à la réflexion sur la mise en valeur culturelle et touristique de son patrimoine Vauban (Citadelle, enceinte urbaine de la boucle et enceinte urbaine de Battant).

En janvier 2008, lors d'un comité de pilotage, elle a ainsi confié cette mission à un prestataire extérieur, le Cabinet Dodds Conseil.

L'étude sur la valorisation de l'Oeuvre de Vauban à Besançon comprend deux phases :

1 - une phase d'audit et de diagnostic portant sur les éléments suivants :

* les acteurs municipaux (Direction Culture et Patrimoine, Direction Développement Local, Musées Citadelle, Musée du Temps) et extra municipaux (Office du Tourisme, SAEM Citadelle) : rôle, organisation, synergie

* la Citadelle : offre culturelle et touristique, rôle actuel dans le paysage culturel et touristique, fonctionnement et relations entre la SAEM et les musées en régie municipale

* à partir des éléments de diagnostic, rédiger un bilan en précisant les points forts et les points faibles de la mise en valeur actuelle et inventorier puis hiérarchiser les potentialités de l'offre

2 - une phase de stratégie et préconisations :

- définir un projet culturel et touristique

- proposer un système d'organisation fonctionnelle pour la Citadelle

- proposer un élargissement des préconisations à l'ensemble de l'oeuvre de Vauban

Le rendu de l'étude est fixé au 27 juin 2008.

Dans le cadre de l'exploitation commerciale et touristique de la citadelle, la SAEM Citadelle est directement concernée par les réflexions, avis, recommandations et résultats qui seront fournis par cette étude. C'est pourquoi elle souhaite participer financièrement à hauteur de 8 000 € à sa réalisation.

Le montant de la prestation du Cabinet Dodds Conseil s'élève à 29 838 € TTC. La participation de la Ville de Besançon, soit 21 838 € TTC est inscrite au budget 2008 à l'imputation 011/324/617.4837 CS 41042.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes les conventions à intervenir dans le cadre de cette étude,

- inscrire dans la décision modificative n° 1 de l'exercice la subvention de 8 000 € de la SAEM Citadelle en recettes au chapitre 74.324/7478.4837 CS 41042 et en dépenses au chapitre 011.324/617.4837 CS 41042.

«**M. LE MAIRE** : Bernard FALGA me signalait d'ailleurs que le Centre des Monuments Nationaux avait demandé aujourd'hui même, c'est plutôt bon signe, à adhérer au Réseau Vauban. C'est un établissement public placé sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication et sous la direction de Michel CLEMENT, Directeur de l'Architecture et du Patrimoine. Ce Centre des Monuments Nationaux sera donc désormais membre du Réseau Vauban, ce qui à mon avis est plutôt une bonne nouvelle».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. Jean-François GIRARD, Mme Françoise FELLMANN, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Christophe LIME, M. Didier GENDRAUD, Mme Jacqueline PANIER, M. Frank MONNEUR, Mme Corinne TISSIER, M. Jean ROSSELOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.